

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mars 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  M. le Président communique que la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal a déclaré irrecevable le recours déposé contre le décret fondant le projet de nouveau Parlement. Il signale également que trois juges cantonaux ont résigné leur fonction en démissionnant; leurs démissions prendront effet au cours de l'année 2013. Enfin, M. le Président annonce le dépôt d'une pétition initiée par Mme Anastasia Loroch, âgée de 12 ans, et destinée à réduire le temps d'utilisation des voitures.			
	2.	Dépôts  Interpellations : (13_INT_112) Mireille Aubert, (13_INT_113) Jean-Marc Nicolet, (13_INT_114) Claude-Alain Voiblet, (13_INT_115) Valérie Schwaar, (13_INT_116) Samuel Bendahan, (13_INT_117) François Brélaz. Pétition: pour réduire le temps d'utilisation des voitures.			
RENV-CE	3.	(13_INT_109) Interpellation Valérie Schwaar - Où sont les femmes ? (Développement)			
RENV-CE	4.	(13_INT_110) Interpellation Yves Ravenel - Pour un contrôle de surveillance des exploitations agricoles, coordonné dans le respect et la dignité (Développement)			
RENV-CE	5.	(13_INT_111) Interpellation Jean-Marie Surer au nom du groupe PLR - Densifier l'information durant les campagnes (Développement)			
RENV-COM	6.	(13_MOT_021) Motion Frédéric Grognuz au nom de la Commission des finances proposant une modification de l'article 56a de la loi sur le Grand Conseil (Développement et demande de renvoi immédiat à une commission du GC)  La prise en considération immédiate de la motion et son renvoi, à titre exceptionnel, à une commission parlementaire sont acceptés à la majorité, avec plusieurs avis contraires et abstentions.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mars 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	7.	(GC 051) Election complémentaire d'un juge cantonal à 100%  Bulletins délivrés : 138; bulletins rentrés : 138; bulletins nuls : 5; bulletins valables : 133; bulletins blancs : 10; majorité absolue : 67. A obtenu des voix et est élu: 1. M. Christophe Maillard (avec 123 voix).	GC	Ansermet J.	
OA	8.	(496) Exposé des motifs et projet de loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations et modifiant - la loi sur la police cantonale du 17 novembre 1975 (LPol) - la loi sur les subventions du 22 février 2005(2ème débat)  (2ème débat): Projet de loi sur la facturation des prestations matérielles: art. 1 accepté. Art. 2: amdt Christen (nouvel al. 3bis) est refusé par 71 non, 57 oui et 5 abstentions. Art. 2 non amendé accepté. Art. 3 accepté. Fin du 2ème débat. LPol: art. 1b accepté. Fin du 2ème débat. LSubv: art. 8 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, les 3 projets de lois sont adoptés à l'unanimité.	DSE.	Brélaz F.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	9.	<p>(39) Exposé des motifs et projets de lois - modifiant la loi du 2 février 2010 d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LVLHR) - modifiant la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Albert Chapalay demandant au Conseil d'Etat de réévaluer et de corriger les effets négatifs suite à l'adoption, par le Grand Conseil le 2 février 2010, de la loi modifiant celle du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (11_POS_254)(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les projets de lois est acceptée à l'unanimité, moins une abstention. LVLHR: art. 6 et 9 acceptés. Art. 2: amdt com est accepté. Art. 2 amendé accepté. Fin du 1er débat. LCH: art. 1, 8, 18 et 21 acceptés. Art. 2: amdt com est accepté. Art. 2 amendé accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): LVLHR: tous les art. sont acceptés. Fin du 2ème débat. LCH: tous les art. sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, les projets de lois sont adoptés à l'unanimité.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Albert Chapalay sont refusées par 60 non, 38 oui et 22 abstentions (acceptation du rapport du Conseil d'Etat).</p>	DFIRE.	Despot F.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mars 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	10.	(40) Exposé des motifs et projets de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 9'300'000.- destiné à financer les évolutions des référentiels cantonaux pilotées par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI)(1er débat)  (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés. Fin du 1er débat  Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).  (2ème débat): tous les art. du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 118 oui, aucun non et 2 abstentions.	DFIRE.	Despot F.	
TRAITE	11.	(12_INT_012) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni - Qu'en est-il des abris PC sous le projet Plate-forme Pôle muséal ?	DFIRE.		
TRAITE	12.	(12_INT_047) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts - Statuts fiscaux spéciaux: quelle est la position du canton de Vaud ?	DFIRE.		
OA	13.	(21) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 9'530'000.- pour financer la réhabilitation de la RC 559 entre La Marjolatte et Chêne de Gland, sur le territoire des Communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne(1er débat)  (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés. Fin du 1er débat  Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).  (2ème débat): tous les art. du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 108 oui, aucun non et 2 abstentions.	DIRH.	Modoux P.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	14.	<p>(22) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 2'982'000.- pour financer l'assainissement et le renforcement des murs de soutènement de la RC 711 Lavey-Morcles(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés. Fin du 1er débat</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): tous les art. du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 103 oui, aucun non et 2 abstentions.</p>	DIRH.	Modoux P.	
OA	15.	<p>(31) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 3'900'000.- pour la démolition d'un mur et la construction d'un pont sur la RC 709 (Le Sépey - La Forclaz) au lieu dit Le Bouillet(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés. Fin du 1er débat</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): tous les art. du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 106 oui, aucun non et 3 abstentions.</p>	DIRH.	Modoux P.	
OA	16.	<p>(45) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 17'200'000.- pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux et améliorer la sécurité et la qualité des routes cantonales(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 2 acceptés. Fin du 1er débat</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): tous les art. du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 105 oui, 1 non et 1 abstention.</p>	DIRH.	Modoux P.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mars 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	17.	(26) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 15'000'000.- pour financer des travaux de mise en conformité de protection incendie dans des établissements médico-sociaux (EMS) privés reconnus d'intérêt public(1er débat)  (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1: amdt Vuillemin est refusé par une nette majorité, avec quelques avis favorables et abstentions. Art. 1 non amendé accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.  Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).  (2ème débat): tous les art. du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 98 oui, aucun non et 2 abstentions.	DSAS.	Roulet C.	
OA	18.	(33) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Ducommun et consorts concernant la défibrillation rapide et la mise en place d'un réseau de premiers répondants  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées (acceptation du rapport du Conseil d'Etat).	DSAS.	Roulet C.	
RENV-CE	19.	(12_MOT_012) Motion Jacques-André Haury et consorts demandant qu'une autorisation de pratiquer soit requise pour les médecins pratiquant à titre dépendant  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité, moins une abstention (prise en considération totale de la motion et renvoi au Conseil d'Etat).	DSAS	Roulet C.	
RENV-CE	20.	(11_POS_312) Postulat Véronique Hurni et consorts concernant l'assistance au suicide dans les hôpitaux et les EMS - quelle aide pour les soignants  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité, moins quelques abstentions (prise en considération totale du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DSAS	Roulet C.	
TRAITE	21.	(11_INT_625) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni - Autodélivrance : la défenestration en attendant EXIT?	DSAS.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mars 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	22.	(12_INT_001) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Vuillemin sur les mesures qu'entend prendre le Conseil d'Etat pour assurer une interprétation correcte de la loi sur l'assistance au suicide	DSAS.		
TRAITE	23.	(11_INT_502) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Randin - Factures non payées aux EMS vaudois	DSAS.		
TRAITE	24.	(11_INT_613) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni - Fractures déplacées, mottes de beurre, avec arrachements : quelle évolution de cette problématique chez nos enfants?	DSAS.		
TRAITE	25.	(12_INT_066) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Que va faire le CHUV à Ramallah ?	DSAS.		

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :